

Service Pénitentiaire

5976

Prison de

Ruhengeri

Nom : SIBOMANA

Origine : Hyurusange

Chefferie : Nduza

Territoire : Munyanya

Profession : Hiver

N° du R.E. : 5976

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 21/12/52

Condamné le : 21/12/52 à { 4 mois de S.P.P.
200 francs amende ou 5 mois des. P.S.
21 mois ferme ou 3 mois avec C.P.C.

1/4 de peine :

Sorti le :

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,



REQUISITION
A FIN D'EMPRISONNEMENT

Reg. du M.P. No 5976
Reg. du rôle. No 1921NE5.

TRIBUNAL de Police de Lubenzen

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Lubenzen
de recevoir et emprisonner le nommé SIBOMANA fils de Jangabebu ja
et de Bteyoligine, origine tyavusue, Poiza
Ngauva R de Y residence
condamné par jugement du Tribunal de Police de Lubenzen
en date du 22/12/52 195 devenu irrévocable le 195
à 1 pris de S.P.P 200 ls Amon 5 pris de S.P.P 91 ls F 195 3 pris de
du chef d non fairement de l'i.e

Lubenzen, le 22/12/

1952

L'Officier du ministère Public,

Dure